

**Déclaration d’Haïti**

**39ème session du Groupe de travail**

 **Novembre 2021**

**Examen périodique Universel - Conseil des droits de l'homme**

**SURINAM**

La délégation haïtienne accueille chaleureusement la délégation du Surinam, un pays frère de la CARICOM, à l’occasion de son 3e passage à l’EPU et la remercie de la présentation de son rapport national.

Haïti se félicite des efforts déployés par le Surinam en vue de renforcer son cadre de promotion et de protection des droits de l’homme ainsi que sa coopération avec les mécanismes du système international des droits de l’homme.

Haïti note que la peine de mort a été abolie au Surinam en 2015 mais qu’un processus est toujours en cours en vue de son abolition dans le code militaire.

Haïti a pris note avec intérêt de plusieurs plans adoptés à l’échelle nationale dont le plan de développement 2017-2022 ainsi que le plan de crise et de relance 2020-2030 en vue de garantir un niveau de vie suffisant à l’ensemble de la population .

Toutefois, Haïti encourage le Surinam à poursuivre ses efforts en vue de réduire la discrimination sous toutes ses formes notamment celle dont sont victimes certaines minorités.

Dans un esprit constructif, Haïti souhaite formuler trois recommandations au Surinam

1-Instituer et opérationnaliser, en consultation avec les parties prenantes en particulier les organisations de droits humains de la société civile, une institution nationale des droits de l’homme conforme aux principes de Paris.

2- Soutenir, par des politiques économiques et sociales, l'institution de la famille et la préservation des valeurs familiales ;

2 / prendre des mesures concrètes et durables pour lutter contre les effets négatifs du changement climatique.

Haïti souhaite plein succès au Surinam dans la mise en œuvre des recommandations acceptées.

Je vous remercie.